

Direction Générale des Services
J-N.V/SMa
N°AR-2026- 131

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 31/03/2026
République Française
ID : 059-215903832-20260330-AR_2026_131-AI
Département du Nord

Ville de Marly

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Arrêté permanent de délégation de fonction à Monsieur Joël QUENTIN, Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L2122-18: « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ». Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal » ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026 ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que certaines fonctions soient assurées par des conseillers municipaux ;

Considérant que l'ensemble des adjoints ont reçu délégation de fonctions importantes, que leur activité ne permet pas d'exercer de fonctions supplémentaires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la durée du mandat municipal, Monsieur Joël QUENTIN reçoit délégation sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

- Autonomie
- Politique du grand âge
- Handicap
- Animation du conseil des seniors en lien avec l'élu à la démocratie participative,

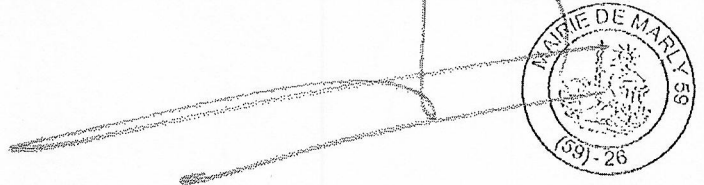
En lien avec l'adjoint à l'Action Sociale

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, affiché, inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Marly et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ainsi qu'à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Marly, le 30 mars 2026

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Notifié à l'intéressé, le 31/03/2026.....

Signature de l'intéressé :

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 31/03/2026
et de la publication le 07/04/2026